



EUROPEAN UNION

**OSCE Permanent Council No 1164
Vienne, le 16 novembre 2017**

**Déclaration de l'UE en réponse au rapport du Chef de la
Mission de l'OSCE en République de Moldavie, S.E.
l'Ambassadeur Michael Scanlan**

L'Union européenne remercie l'Ambassadeur Scanlan pour son septième rapport au Conseil permanent.

L'Union européenne soutient un règlement pacifique et global du conflit transnistrien sur la base du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République de Moldavie, dans ses frontières internationalement reconnues, avec un statut spécial pour la région de Transnistrie. Comme cela a été souligné dans la déclaration ministérielle adoptée à Hambourg, nous apportons notre soutien aux négociations qui doivent être axées sur les résultats et dont le format " 5+2 " doit être préservé.

Nous apprécions le très bon travail réalisé par la Mission et l'Ambassadeur Scanlan, ainsi que le fort engagement du Représentant spécial de la Présidence en exercice de l'OSCE, l'Ambassadeur Heim, en faveur du règlement du conflit. L'initiative de la présidence en exercice d'offrir l'opportunité informelle de discuter l'impact des missions de terrain à la veille du Conseil permanent aide à donner une idée plus claire du travail d'une Mission.

Nous saluons la signature le 3 novembre de la décision d'ouvrir le pont Gura Bicului-Bychok, qui constitue une étape importante dans le processus de négociation. Nous formons le vœu que l'esprit de compromis

qui a rendu possible cette décision de réouverture va demeurer et permettre d'obtenir des résultats positifs sur les sept autres priorités identifiées dans le protocole de Berlin et le paquet de huit mesures.

L'Union européenne continue notamment d'accorder une attention particulière à la situation des écoles dispensant un enseignement en alphabet latin dans la région de Transnistrie. Ce sujet ancien doit être suivi de près en vue d'assurer un retour efficace à leur fonctionnement normal et durable.

La poursuite et l'aboutissement des discussions apporteront des avantages concrets dans la vie quotidienne de la population. Nous attendons que la relance des négociations dans le format " 5+2 " le 27 novembre à Vienne conduise à des progrès tangibles dans les trois corbeilles, en particulier sur les aspects politiques, institutionnels et de sécurité de la troisième corbeille. Nous sommes préoccupés des exercices militaires menés dans la région de Transnistrie récemment mentionnés par les autorités de Chisinau. Le retrait des forces restantes de l'armée russe de la République de Moldavie est par ailleurs une question importante qui doit être résolue.

Nous encourageons fortement le Gouvernement et le Parlement de la République de Moldavie, ainsi que le Président à finaliser un document présentant une vision commune sur le règlement du conflit, qui servira de base aux négociations.

Nous rappelons notre attachement au renforcement du statut de la Gagaouzie en tant qu'unité territoriale autonome. Tout comme le Haut-commissaire pour les minorités nationales durant sa visite en Moldavie au début du mois, nous saluons la reprise du dialogue au sein du groupe de travail permanent chargé de la coopération entre le Parlement de la République de Moldavie et l'Assemblée populaire de Gagaouzie et appelons à ce que la loi de 1994 soit appliquée.

Nous saluons l'adoption hier d'un plan d'action qui guidera durant trois années la mise en œuvre de la Stratégie pour la consolidation des relations interethniques.

Nous félicitons en outre le gouvernement de la République de Moldavie puisqu'il a commencé à mettre en œuvre le Plan d'action sur la commémoration et l'étude de l'Holocauste.

S'agissant du système électoral moldave, l'Union européenne continue de partager le point de vue de la Commission de Venise et du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, qui estiment que les modifications apportées suscitent de vives préoccupations quant à une démocratie effective dans le contexte politique actuel. Nous suivons attentivement la mise en œuvre de cette réforme. Nous rappelons que la liberté des médias est un élément fondamental de la vie démocratique et demandons instamment au gouvernement de la République de Moldavie d'améliorer la législation nationale afin de limiter la concentration de la propriété des médias et de garantir le pluralisme. Dans ce contexte, nous encourageons la Mission à poursuivre sa coopération avec le Bureau du représentant de l'OSCE pour la liberté des médias. Nous prenons note de l'annonce du président du Parlement de République de Moldavie, le 10 novembre, concernant le projet de nouveau Code audiovisuel et nous saluons l'intention de le soumettre à un débat public et de l'envoyer à la Commission de Venise.

En conclusion, l'Union européenne réaffirme son engagement à renforcer son association politique et son intégration économique avec la République de Moldavie dans le cadre de l'Accord d'association et invite la République de Moldavie à poursuivre la mise en œuvre des réformes prévues par l'accord d'association. Nous apprécions l'ouverture, le 17 juillet 2017, du poste de contrôle conjoint entre la Moldavie et l'Ukraine de Cuciurgan-Pervomaisk. L'Union européenne espère que L'Accord de libre-échange complet et approfondi continuera d'être appliqué sans entrave sur le territoire entier de la République de Moldavie, y compris dans la région de Transnistrie.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que la Norvège, pays de l'AELE membre de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.

* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.